

## INTERDICTION D'UTILISATION DES TERRAINS DE SPORT EN RAISON DE VENT VIOLENT

### Arrêté N° A 2025-041

Le Maire de la Commune de SAÏX

- Vu l'article L 2211-1, L 2212-1 et suivants du Code Général des collectivités territoriales,
- CONSIDÉRANT la vigilance météorologique établie par Météo France - Vigilance orange - vent violent,
- CONSIDÉRANT que le département du Tarn sera placé en vigilance orange - vent violent jusqu'à vendredi 21 mars 2025 00h.
- CONSIDÉRANT qu'il y a urgence à prévenir les accidents que de telles intempéries pourraient engendrer,

- ARRÊTE -

**Article 1<sup>er</sup>** : A compter du jeudi 20 mars 2025 à 14h00, l'utilisation de tous les terrains de sports (honneur et entraînements et terrains de tennis) du complexe du Lévézou – Elie Castelle – route de Sémalens, ainsi que du terrain de rugby Stade Bruno Cartier – Allée de Boussac, est interdite jusqu'à vendredi 21 mars 2025 à 00h.

**Article 2<sup>o</sup>** : Cette interdiction concerne les entraînements et les matchs et toutes autres activités ou manifestations.

**Article 3<sup>o</sup>** : Le Maire est chargé en ce qui concerne l'exécution du présent arrêté qui sera :  
- publié sur le site de la Mairie  
- et transmis à Monsieur le Préfet du Département du Tarn et au service de Gendarmerie.  
Monsieur le Maire de la commune de SAÏX, le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Brigade de Vielmur, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saïx, le 20 mars 2025



Le Maire adjoint,

Gilles DEFOULOUNOUX

Date d'affichage :